



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 JANVIER 2025

**Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire**

**Présents** : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDÉ, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Nadine BOFFETTI, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Elisabeth LOBO, Lionel NICAUD, Jean-François PRUNET, Elsa SOARES, Nathalie WOMACK.

**Absents avec procuration** : Frédéric SOUSA (procuration à Marjorie AUSSENAC), Julien ZANY (procuration à Christophe ROGER).

**Absent** : Michel LACOMBE.

**Quorum** : 10    Membres présents : 16    Voix exprimées : 18

**Secrétaires de séance** : Elsa SOARES

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
- 2 Tarification de la location de bennes à végétaux
- 3 Tarification de la cantine
- 4 Plan de financement - Travaux de rénovation énergétique et d'aménagement de l'Espace Culturel Santamaria
- 5 Remboursement d'un particulier
- 6 Mise en place d'une borne fixe ENEDIS sur la place du 11 novembre
- 7 Subvention de solidarité à l'association « Amicale du personnel des Lavandes »
- 8 Subvention de solidarité à la Fédération Nationale de la Protection Civile
- 9 Décisions du maire
- 10 Questions diverses

*Madame le Maire ouvre la séance à 20H00*

Madame le Maire présente ses vœux à l'ensemble du conseil.

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2024**

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

## 1. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Mme le Maire explique qu'une délibération est nécessaire pour consommer des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif.

Cette autorisation de consommation ne peut dépasser 25% des crédits votés, sur la section d'investissement, au budget primitif 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le total des dépenses d'équipement voté au budget primitif 2024 s'élevant à 2 619 000,00 €, il est possible d'autoriser Mme le Maire à consommer, sur la section d'investissement, par anticipation du vote du budget 2025, la somme maximale de 654 750,00 €.

Il est proposé au conseil d'autoriser Mme le Maire à consommer par anticipation la somme de 261 000,00 €, ainsi répartie :

Opérations		Autorisation 2025
101	Achat matériel mobilier	40 000,00 €
102	Bâtiments communaux	15 000,00 €
105	Eclairage public / Divers réseaux/Poteaux incendie	44 000,00 €
116	Aménagement sécuritaire voirie – RD811	0,00 €
117	Achat terrain - immeuble	5 000,00 €
120	Travaux cimetière	0,00 €
121	Rénovation école élémentaire	2 000,00 €
123	Complexe Sportif et de loisirs	40 000,00 €
133	Assainissement pluvial	20 000,00 €
141	Projet Bourg centre	5 000,00 €
142	Rénovation Cinéma	10 000,00 €
143	Rénovation Santamaria	0,00 €
144	Parvis Cinéma	45 000,00 €
161	Budget participatif	0,00 €
162	OPAH-PIG	5 000,00 €
163	Parking Maison de santé pluridisciplinaire	15 000,00 €
164	Déplacement tous modes	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>261 000,00 €</b>

Mme Nadine BOFFETTI souhaite savoir à quels projets correspondent les 40 000,00 € inscrits sur la ligne « Complexe sportif et de loisirs ».

Mme le Maire lui explique que ces sommes sont inscrites dans l'éventualité d'un projet d'investissement à réaliser avant le vote du BP et qu'aucun nouveau projet n'est à ce jour arrêté. Il s'agit d'une possibilité.

L'exemple est pris d'un véhicule à remplacer en urgence. Les crédits votés par anticipation sur l'opération 101 seraient donc mobilisés.

Il peut également s'agir de projets prévus en 2024 mais non réalisés et non-inscrits dans les restes à réaliser car les devis n'ont pas été établis.

L'éventualité de la réalisation des tribunes du stade est évoquée.

M. Jean-François PRUNET souhaite savoir si les crédits inscrits sur l'opération 144 serviront à régler la situation en cours d'une entreprise.

Mme le Maire lui répond que cette somme servira effectivement à régler les prestations effectuées.

Mme Nadine BOFFETTI souhaite des précisions sur le programme qui est envisagé sur le complexe sportif.

M. Christophe ROGER indique que ce projet sera présenté dans le cadre du vote du BP 2025.

Mme le Maire précise qu'il sera également présenté lors des commissions.

Mme Nadine BOFFETTI souhaite des explications sur le choix des sommes proposées.

Mme le Maire lui répond à nouveau qu'elles ne correspondent pas à des projets précis mais à des enveloppes permettant de faire face à quelques projets qui, éventuellement, pourraient se concrétiser avec le vote du BP.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **2. Tarification de la location de bennes à végétaux**

Mme le Maire et M. Christophe SOUDÉ, adjoint au maire, rappellent qu'il existe deux dispositifs relatifs aux bennes à végétaux :

- 1) La possibilité, pour les particuliers praysacois, de louer une benne à végétaux. Le tarif de location des bennes à végétaux, fixé à 30 €, n'a pas évolué depuis près de 20 ans. Il comprend la dépose de la benne chez le particulier, un jour de location en semaine ou deux le week-end ainsi que l'enlèvement de la benne et le transport des déchets à la déchetterie ;
- 2) La mise à disposition de bennes dans les quartiers, service gratuit.

Ce second service a évolué et une nouvelle formule est en cours d'expérimentation.

M. Christophe SOUDÉ rappelle qu'en effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le SYDED n'accepte plus dans ses déchetteries les déchets de tonte et les feuilles.

Afin de faire face aux éventuelles incivilités (dont la dépose de tonte et de feuilles dans les bennes), la Commune a fait le choix de déposer des bennes, d'octobre à mars, la troisième semaine du mois, sur neuf points de collecte et de mettre à disposition deux agents pour broyer les branches sur place. Le broyat pourra être récupéré par l'usager s'il le souhaite.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une expérimentation.

M. Christophe SOUDÉ explique également que les agents, si le service de broyat n'est pas mobilisé sur une partie du créneau, pourront entretenir le quartier dans lequel ils se trouvent et être à l'écoute de la population.

Concernant la location de bennes, Mme le Maire précise que plusieurs habitants pourront se réunir pour en bénéficier mais que la facturation ne pourra s'effectuer qu'auprès d'une personne.

Mme Nathalie WOMACK rappelle que les 35 € de location prennent également en charge la livraison et le transport des marchandises à la déchetterie.

M. Jean-François PRUNET souhaite savoir comment fonctionne le broyeur.

M. Dominique THELINGE précise qu'il s'agit d'un broyeur avec un moteur thermique.

M. Jean-François PRUNET demande si un filet est prévu pour éviter les projections.

M. Dominique THELINGE répond qu'aucun filet n'est prévu pour le moment. M. Bruno DAVID précise que le broyeur est placé dans la benne pour éviter les projections.

M. Jean-François PRUNET soumet l'hypothèse qu'à terme, un agent suffise au fonctionnement de ce dispositif.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation et que toutes les évolutions seront envisagées.

M. Lionel NICAUD évoque le risque de dépôts sauvages.

Mme le Maire est consciente de cette problématique et souhaite rester au plus proche des besoins des habitants.

M. Christophe ROGER sensibilise le conseil municipal au fait que, suite à une décision du SYDED, il faudra être en possession, à partir du mois d'avril, d'un pass pour accéder à la déchetterie. Existence des pass pour les professionnels et des pass pour les particuliers.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **3. Tarification de la cantine**

M. Christophe SOUDÉ explique que le Département du Lot, lors du conseil départemental du 21 octobre 2024, a décidé de réévaluer, pour 2025, le tarif des repas servis aux écoliers.

Ainsi, le tarif qui sera facturé aux communes augmentera de 0,05 centimes, passant de 4,65 € à 4,70 €.

M. Christophe SOUDÉ rappelle par ailleurs le maintien du dispositif de « cantine à 1 € ». Seules les tranches 2 et 3 seront donc impactées par cette augmentation.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de répercuter cette hausse sur le prix facturé aux familles et d'appliquer, à partir du 1<sup>er</sup> février 2025, les tarifs suivants :

## ECOLE MATERNELLE

Tranche Quotient Familial (en €)	Tarif du Ticket
Inférieur ou égal à 1000	1,00 €
1001 à 1500	4,25 €
1501 et+	4,35 €

## ECOLE ELEMENTAIRE

Tranche Quotient Familial (en €)	Tarif du Ticket
Inférieur ou égal à 1000	1,00 €
1001 à 1500	4,35 €
1501 et +	4,55 €

Sans question ni remarque, ce point est proposé au vote.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**4. Plan de financement - Travaux de rénovation énergétique et d'aménagement de l'Espace Culturel Santamaria**  
Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de travaux et d'aménagement de l'espace Santamaria a fait l'objet, par deux fois, d'une demande de subvention au titre de la DETR.  
Ces demandes n'ont pu aboutir et le projet ne sera pas financé par ce dispositif.

Il convient donc de revoir l'ensemble du projet afin d'en réduire le coût. Ainsi, a notamment été fait le choix de ne pas réaliser les travaux de second œuvre du second étage. Seuls les travaux de plancher et l'ascenseur sont maintenus.

L'accent reste donc mis sur les travaux de rénovation énergétique (chaudière bois, menuiseries, isolation...) et la mise en accessibilité afin de permettre une utilisation toute l'année.

Le montant global du projet s'élève à ce jour à 699 040,72 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Il est proposé au conseil, afin de pouvoir déposer les dossiers de demande de subventions, le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention Europe – LEADER : 70 000,00 €
- Subvention Fonds Vert : 88 108,23 €
- Subvention Région : 209 406,22 €
- Subvention Département - FAST : 114 928,05 €
- Subvention Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble : 34 952,04 €
- Autofinancement : 181 646,18 €

M. Jean-François PRUNET souhaite des précisions sur le plancher du 2<sup>ème</sup> étage.

Mme le Maire explique qu'il n'y a pas d'hourdis mais seulement un plancher bois. Il s'agit donc de faire un hourdis.

M. Jean-François PRUNET souhaite savoir quel sera le type de chaudière.

M. Dominique THELINGE évoque la possibilité d'une chaudière à pellets. Il y aura la place nécessaire à l'endroit où se trouvait la chaudière à fioul.

Mme le Maire rappelle que la Commune est accompagnée, en assistance à maîtrise d'ouvrage, par la FDEL qui a fait une étude sur les matériaux et matériels à utiliser.

Mme le Maire explique que le soutien du Département est conditionné, notamment, à l'utilisation de matériaux biosourcés.

M. Jean-François PRUNET s'interroge sur le transfert de la bibliothèque.

Mme le Maire explique que ce transfert conditionne l'aide de la Région. Il permettra par ailleurs de faire vivre le lieu à l'année avec du personnel communal sur place pour s'occuper de la bibliothèque et des expositions.

M. Jean-François PRUNET souligne que l'intégration de la bibliothèque laissera beaucoup moins de place pour les expositions.

Mme le Maire lui répond que l'intégralité du 1<sup>er</sup> étage sera consacrée aux expositions ainsi qu'une petite partie du rez-de-chaussée.

M. Jean-François PRUNET souhaite connaître le projet pour la bibliothèque actuelle.

Mme le Maire explique que rien n'est pour le moment décidé. Les commissions devront se réunir. Elle souligne que la Commune a de nombreuses demandes en termes de salles, notamment de la part des associations.

Mme Nadine BOFFETTI évoque le problème de stockage des archives récupérées par l'association dont elle fait partie.

Mme le Maire souligne que de nombreuses associations souhaiteraient venir sur la commune de Prayssac mais que le manque de salles empêche leur accueil. Elle évoque notamment l'exemple d'une association de transmission de savoirs.

Elle précise par ailleurs que la rénovation de l'ancienne salle de la SAUR est en cours pour accueillir une association. S'il n'est pas possible de dégager des espaces existants, il sera peut-être nécessaire, à l'avenir, de songer à créer de nouvelles salles.

**Vote : 16 voix pour et 2 abstentions**

##### **5. Remboursement d'un particulier**

M. Dominique THELINGE explique que des travaux ont été réalisés sur la canalisation pluviale qui va de la rue du Chêne vert à la rue des Acacias. Celle-ci, qui traversait huit propriétés, était en mauvais état. Elle a été sortie de sept des huit terrains privés et délocalisée sur un terrain communal, futur parking de la MSP.

Une parcelle, par refus de son propriétaire, M. Philippe MERIC, n'avait pas été concernée par ces travaux. Cependant, les inondations de l'hiver 2023-2024 ayant impacté son terrain, les travaux ont finalement été réalisés. Le tracé a donc été rectifié.

La Commune s'est engagée, à l'issue de ces travaux, à remettre en état le terrain. Ainsi, les gravats et dépôts de terre ont été retirés. Les arbustes abimés ont été remplacés. Malheureusement, l'un d'entre eux n'a pas repris.

Le propriétaire a pris en charge financièrement le remplacement, sur son terrain, par l'entreprise BOISSOR, du photinia mort.

Il convient donc de le rembourser à hauteur de 53,00 € TTC.

M. Jean-François PRUNET souhaite savoir s'il s'agit d'une canalisation ou d'un fossé.

M. Dominique THELINGE lui répond qu'il s'agit d'un fossé pour une première partie puis, après deux angles droits, d'une canalisation enterrée. Un tuyau de 500 a été positionné sur toute la longueur. A l'avenir, il conviendra certainement de buser la partie supérieure.

M. Jean-François PRUNET demande s'il y a une servitude sur cette canalisation.

M. Dominique THELINGE répond que quand le propriétaire a acheté son bien, il n'y en avait pas. Désormais, la partie qui reste fossé a été l'objet d'un transfert et appartient donc à la mairie.

**Vote : Pour à l'unanimité**

##### **6. Mise en place d'une borne fixe ENEDIS sur la place du 11 novembre**

M. Dominique THELINGE explique qu'il a été décidé, suite à la fête de l'année dernière, que la partie « spectacles/concerts » resterait sur la place du 11 novembre. L'installation d'une borne fixe est nécessaire puisqu'il n'y a pas d'électricité sur cette place. Elle sera placée le long du mur de l'ancien lycée privé.

Le montant de l'opération, suite au devis de la FDEL, s'élèverait à 21 700,00 € H.T avec une participation maximale de la Commune à hauteur de 3 700,00 €.

Mme le Maire explique la décision de conserver les concerts sur la place du 11 novembre : ces concerts amènent beaucoup de monde et le maintien place Dutours avec le parvis du cinéma reconfiguré n'est plus possible. Les loges ne trouveraient plus leur place et la sécurité ne pourrait plus être assurée correctement.

La proximité de l'espace Santamaria pour que les artistes puissent y installer leurs loges plaide pour la place du 11 novembre. Le comité des fêtes pourra également l'utiliser. Par ailleurs, la sécurité est plus facile à assurer en bloquant les rues.

La disposition des manèges devra également être réfléchie, peut-être ailleurs que sur la place d'Istrie puisque cela représente une gêne pour les commerçants.

Sans question ni remarque, ce point est proposé au vote.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **7. Subvention de solidarité à l'association « Amicale du personnel des Lavandes »**

Mme le Maire rappelle que, dans la nuit du 28 au 29 octobre 2024, des pluies exceptionnelles, ont affecté de vastes zones du pays valencien, provoquant d'importantes inondations, causant des dégâts matériels et humains d'une ampleur exceptionnelle.

Une collecte de matériel et denrées a été organisée à l'initiative d'une professeure d'espagnol du lycée Clément Marot et grâce à l'implication, notamment, de l'EHPAD et du collège de Puy-L'Evêque ainsi que d'entreprises du secteur.

Les fonds réunis par l'association « Amicale du personnel des Lavandes » permettront d'acheminer jusqu'à la commune d'Alba, denrées, vêtements et autres produits collectés.

Mme le Maire propose que la Commune de Prayssac apporte son soutien financier à l'association « Amicale du personnel des Lavandes », à hauteur de 200 €.

Mme Elisabeth LOBO, conseillère municipale, ne prend pas part au vote.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **8. Subvention de solidarité à la Fédération Nationale de la Protection Civile**

Mme le Maire explique que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de Prayssac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la Commune de Prayssac contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 300 € à la Fédération Nationale de la Protection Civile.

Sans question ni remarque, ce point est proposé au vote.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **9. Décision du Maire**

Madame le Maire informe le Conseil des décisions suivantes concernant le marché relatif aux travaux d'aménagement, de rénovation et d'extension du cinéma « Louis Malle » :

- Lot 10B – Mobilier fixe – Manufacture de Gabat – Avenant n°2  
Augmentation du montant du marché de 958,00 € H.T.  
Nouveau montant hors taxe du marché : 53 396,00 €

- Lot 10A – Menuiserie intérieure – ARMIS BTP – Avenant n°2  
Augmentation du montant du marché de 10 250,00 € H.T.  
Nouveau montant hors taxe du marché : 46 170,00 €  
⇒ Travaux supplémentaires pour des garde-corps, mains courantes...

- Lot 13A – Peinture – ARMIS BTP – Avenant n°2  
Augmentation du montant du marché de 8 418,00 € H.T.  
Nouveau montant hors taxe du marché : 38 156,75 €  
⇒ Remise en peinture du placo perforé du mur du fond de la grande salle + isolation acoustique supplémentaire + enduit béton.

- Lot 04 – Parement pierres – Occitanie pierres – Avenant n°2  
Augmentation du montant du marché de 20 863,50 € H.T.  
Nouveau montant hors taxe du marché : 120 852,37 €  
⇒ Pour l'arrière du Cinéma, avenue des tilleuls. Seul un mur crépit était prévu. Des pierres ont été souhaitées.

○ Lot 12 – Carrelage faïence – Da Silva Carrelage – Avenant n°2  
Augmentation du montant du marché de 2 445,00 € H.T.  
Nouveau montant hors taxe du marché : 16 920,00 €  
⇒ Problème de niveau à rattraper entre l'ancienne construction et la nouvelle galerie.

○ Lot 09 – Plâtrerie/Faux plafonds – JM Valery plâtrerie – Avenant n°2  
Diminution du montant du marché de 7 053,70 € H.T.  
Nouveau montant hors taxe du marché : 96 120,30 €

○ Lot 05 - Etanchéité – Prociba – Avenant n°2  
Augmentation du montant du marché de 2 683,36 € H.T.  
Nouveau montant hors taxe du marché : 62 755,66 €  
⇒ Adaptation pour la pose future du photovoltaïque.

## 10. Questions diverses

### ✓ Mise en œuvre d'une journée citoyenne

Mme le Maire explique qu'une démarche participative pourra difficilement être mise en œuvre dans les temps en 2025 étant donné les élections municipales qui se dérouleront en 2026.

Aucun budget participatif ne sera donc mis en place. Il sera remplacé par une journée citoyenne, le 24 mai. De nombreux ateliers seront proposés avec l'appui des associations, notamment celles impliquées dans le cadre du budget participatif.

Mme le Maire cite plusieurs pistes possibles :

- Atelier de construction de nichoirs suite au projet de nichoirs à chauve-souris retenu cette année dans le cadre du budget participatif ;
- Atelier sur le traitement des déchets verts ;
- Atelier plantations avec la participation du jardin Folioles ;
- Atelier déco avec le centre de loisirs ;
- Atelier balisage des chemins de rando avec les associations de marche...

La Commune va donc se tourner vers les associations et les commissions pour leur demander si elles ont des idées d'ateliers et/ou d'animations à mettre en place sur cette journée.

M. Jean-François PRUNET demande s'il n'y a pas une taille critique de la commune pour mettre en place ce type de dispositif.

Mme le Maire lui répond que des communes de moins de 1 000 habitants ont mis en place ces journées. Il existe d'ailleurs un site internet dédié pour se renseigner. Il s'agit d'une démarche nationale avec des supports de communication spécifiques.

M. Lionel NICAUD estime que cette journée permettra une participation plus active de l'ensemble des usagers.

Mme Nadine BOFFETTI estime néanmoins que le budget participatif a un intérêt pour les habitants qui participent directement à la vie de leur commune.

Mme le Maire souligne que l'objectif n'est pas d'abandonner ce principe mais que les délais, pour 2025, ne permettront pas de le réaliser. A terme, pourquoi ne pas coupler ces deux dispositifs ?

Mme Nadine BOFFETTI souhaite savoir quelle commission gèrera ce projet.

Mme le Maire lui répond qu'elles seront plusieurs à être sollicitées avant la mise en place d'un comité.

### ✓ Plan de déplacement tous modes

Une consultation a été réalisée pour lancer une étude dans le but d'établir un plan d'actions et déterminer les évolutions à mener en termes de circulations tous modes, stationnement et signalétique.

Le bureau d'études Immergis a été sélectionné et une réunion de lancement de cette opération a été organisée. Ensuite, ce bureau d'études se consacrera à la phase diagnostic avec de nombreuses données à étudier (étude du PLUI, étude du CEREMA, comptages...).

Une phase terrain est également prévue dans les semaines à venir avec des comptages supplémentaires, des observations, une enquête mise à disposition de la population (sur le site internet de la Commune, version papier

en mairie...)... Immergis sera présent sur le marché pour sensibiliser les usagers à cette enquête et la remplir avec eux. Une déambulation en vélo est également prévue.

L'enjeu est de répondre aux besoins des 15 000 habitants de la zone de chalandise dont la grosse majorité se déplace en voiture mais aussi de répondre aux besoins des usagers qui souhaitent se déplacer à pied ou en vélo, en toute sécurité.

Enfin, des ateliers seront organisés auxquels participeront les commissions de la mairie, des représentants d'associations, des commerçants, les écoles, la maison de santé, les Floralies... A la suite des ateliers, seront évoquées des propositions d'aménagement.

La Commune aura une feuille de route, un plan d'actions pour le long terme.

Mme le Maire précise que cette étude est en lien avec la voie verte et la traversée de la RD811. Cette action a été inscrite dans le plan d'actions Petite Ville de Demain (PVD). Elle bénéficie à ce titre de subventions notamment de la Banque des Territoires qui la finance à 50 %.

Les actions qui en découleront pourront également être subventionnées puisque la Commune est PVD et Bourg Centre Occitanie. La Commune est accompagnée, tout comme elle l'a été pour le Cinéma qui entrain également dans le cadre de PVD.

M. Christophe ROGER ajoute que les propositions déboucheront sur des actions concrètes qui ne seront pas forcément difficiles ou très coûteuses à mettre en œuvre.

Mme le Maire retranscrit pour exemple le souhait de riverains de garder certains aménagements (sens uniques) mis en place dans le cadre de la déviation pendant les travaux de réseaux de la RD 811.

Il est précisé que le bureau d'études sera présent à la réunion publique de juin.

M. Jean-François PRUNET souhaite savoir si cette étude est limitée au centre bourg ou si elle concerne également les hameaux comme Niaudon ou Labrousse.

M. Christophe ROGER confirme que cette étude concerne l'ensemble du territoire praysacois et en particulier les liaisons qui peuvent se faire entre les hameaux et le centre-ville (liaison Niaudon/Centre-ville, problématique de la rue des vendangeurs, de celle du chêne vert ou des noyers...) avec des secteurs accidentogènes.

L'ensemble du conseil souligne une dérive comportementale des usagers de la route comme le montre l'accident de la veille lors duquel un coureur a été renversé sans que le véhicule ne s'arrête.

M. Jean-François PRUNET demande s'il était prévu que les travaux de réseaux de la RD811 remontent dans quelques rues adjacentes.

M. Christophe ROGER explique que l'entreprise découvre des anomalies en ouvrant la chaussée.

M. Dominique THELINGE explique que les réseaux existants sont profondément enterrés et qu'il convient de remonter plus loin que prévu dans les rues pour raccorder les nouvelles canalisations et conserver une pente correcte.

Mme le Maire précise que beaucoup d'éléments imprévus s'ajoutent, notamment des raccordements chez les particuliers. Le coût final du projet risque d'être supérieur à l'estimation initiale.

M. Jean-François PRUNET demande si les travaux vont bien jusqu'à la Vénus.

Mme le Maire émet l'hypothèse d'une évolution du chantier en allant tout de même jusqu'après la Vénus pour l'eau potable et l'assainissement ; c'est le pluvial qui s'arrêtera aux grilles- avaloir situées au niveau du commerce Formapage.

M. Dominique THELINGE précise qu'en amont du débouché du Bd des Erables sur la 811, le pluvial sera détourné sur le réseau pluvial (en diamètre 600) venant du Nouel et qui est raccordé sur la canalisation (diamètre 1000) qui emprunte la rue des Philips, évitant ainsi de surcharger le centre bourg. L'eau provenant de la rue du Rouget sera captée avant d'atteindre la RD811 et sera évacuée par cette même canalisation réduisant ainsi fortement le risque d'inondation de la Vénus.

M. Jean-François PRUNET souhaite savoir s'il y aura du retard et suggère de l'indiquer sur les panneaux de déviation qui font actuellement mention du 31 janvier.

M. Dominique THELINGE répond par l'affirmative en précisant que la fin des travaux étaient bien programmés initialement pour fin février.

M. Jean-François PRUNET précise défendre l'actuelle majorité sur ce dossier.



Le prochain conseil se tiendra le 6 mars à 20h00.

Sans autre question,

*La séance est levée à 21H16.*

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 6 mars 2025.

SIGNATURES

Madame le Maire



Fabienne SIGAUD

Secrétaire de séance



Elsa SOARES